



## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

### COMPTE-RENDU

A l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la réunion en date du 19 mai 2017 est soumis à l'approbation des élus. Il est adopté à l'unanimité.

**FINANCES** - Le Conseil Municipal accepte deux chèques émis par GROUPAMA en règlement d'indemnités (895, 80 € et 234 €) pour deux sinistres sur du mobilier urbain.

**SERVICE DES EAUX** - Le Conseil Municipal vote des virements de crédits pour un montant de 1 500 € en section d'exploitation. Il décide l'annulation de titres de recettes au titre des années antérieures pour un montant total de 1 496, 18 €.

**DIVERS** - Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 à la convention initiale, à intervenir avec le Département du Loiret, concernant l'entretien des aires de repos de la véloroute, dont les équipements. Il approuve le projet de modification des statuts de la C.C.4.V., qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour le transfert de la compétence GEMAPI et dès l'arrêté préfectoral, pour la modification du libellé de la compétence suivante, à savoir : « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage *et des terrains familiaux locatifs* ». Il décide d'adopter les modifications des statuts du Syndicat du Fusin, de le nommer « syndicat mixte du Bassin du Fusin », autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette modification et précise qu'un règlement intérieur en cours d'élaboration interviendra ultérieurement. Il prend l'engagement, à titre de régularisation, de réaliser une éventuelle extension du réseau public d'électricité au droit des parcelles ZK n° 37, 41 et 457 au « Fresnoy-Gaillard » dans le délai maximal de 18 mois à compter de la délivrance du certificat d'urbanisme.

Le Conseil Municipal évoque la livraison, la veille, du véhicule électrique PARTNER, pour lequel une subvention (7 301, 58 €) a été octroyée au titre du projet commun de l'Agglomération Montargoise et du Syndicat du Gâtinais, retenu par l'Etat dans le cadre du programme du gouvernement des « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte »

Il est informé du nouveau fournisseur en téléphonie et internet depuis le 28 juin (SFR). La nouvelle adresse électronique de la mairie est désormais : [accueil@mairie-nargis.fr](mailto:accueil@mairie-nargis.fr) (*nom de domaine sécurisé*). Il est informé des détails concernant l'inauguration de la véloroute le 9 juillet. Il évoque le dernier ouvrage de M. Michel FAUVIN, intitulé « *Nargis, lumières sur son passé* », en vente à la boulangerie (28 €). Il évoque le bilan de la dernière Fête du Village et le programme des festivités lors de la Fête nationale.

Enfin, il évoque différentes questions de gestion courante.

La séance est levée à 21 h 50.

NARGIS, le 10 juillet 2017